



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 19  
Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2021-61  
Conseil Municipal du 16 juin 2021

**DATE DE CONVOCATION :** 10 juin 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE –S.BROUILLET – W. BOURGEOU –A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON pouvoir à K. GAI – K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU –C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** G. MIGNON – K. PERROIS – E. PISANI - S. RAYNAUD – C. NANGLARD – C. RAFIN - S. DELIMOGES – P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M.H. AUBINEAU

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCELLE NADAUD – SORTIE VELO DU 21 AU 25 JUIN 2021**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,

**Vu** la délibération n° 2021-22 du Conseil Municipal du 24 mars 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021,

**Considérant** la demande de l'école élémentaire Marcelle Nadaud d'une subvention communale pour l'organisation d'un séjour vélo du 21 au 25 juin 2021, auquel participent deux classes de CM2, ce qui représente 48 élèves,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX** décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 € par élève soit 480 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Marcelle Nadaud,
- Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 service « ECOLES » du budget principal 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE